Publié sur *Orthomalin* (https://www.orthomalin.com)
URL source: https://www.orthomalin.com/actualites/actualite-professionnelle/que-dit-la-loi-sur-les-punitions-contre-les-enfants

[illegible]

Conseil Constitutionnel en janvier 2017. Les Sages ont motivé leur décision en arguant que l'article 222 de la loi Egalité et citoyenneté "ne [présentait] pas de lien, même indirect" avec le contenu initial de la loi. Mais une disposition rajoutée à un projet de loi doit avoir un lien avec un sujet déjà présent dans le texte. Se prononçant sur la forme et non le fond de l'affaire, le Conseil a donc estimé que l'article était "hors-sujet" et l'adoption de cet article contraire à la Constitution.